

N°44

Objet :

**CHANGEMENT DE
NOMENCLATURE
COMPTABLE ET PASSAGE A
LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2025
POUR LE BUDGET DE LA
CAISSE DES ECOLES**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

2 OCTOBRE 2024

Date de la Convocation :

26 SEPTEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

26 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Gharib NAJI	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Jean-Marc JUSTINE
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2024

N°44

OBJET : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE ET PASSAGE A LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2025 POUR LE BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2334-16 et L2531-12,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/09/2024

Considérant l'obligation du passage à la norme M57 de la Caisse des écoles pour le 1er janvier 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 1 : DECIDE le passage à la norme M57 de la Caisse des écoles au 1er janvier 2025.

Fait et délibéré à Achères, le 2 octobre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20241002-044DEL24-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024